• (8.10 p.m.)

[Traduction]

M. Olson: J'invoque le Règlement. Le député devrait savoir qu'à la Chambre il n'a pas le droit de critiquer les décisions de l'Orateur.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Le député qui vient de m'interrompre a peut-être raison, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas discuter de la décision de la présidence, mais j'ai simplement voulu souligner que nous, du parti conservateur, nous voulions connaître le détail des faits et que la seule façon dont nous aurions pu connaître les faits détaillés, cela aurait été de soumettre le bill à un comité de la Chambre, où nous aurions pu l'étudier. Je ne discute aucunement de la décision de l'Orateur, mais tout ce que je voulais dire, c'est que le parti conservateur voulait tout simplement déférer le bill à un comité de la Chambre, non pas seulement pour connaître les libellés, les accusations du secrétaire d'État, mais également pour faire de la lumière sur certains articles du bill qui, à notre avis, exigent certaines explications.

Et nous sommes actuellement . . .

[Traduction]

M. Olson: Le député se sentirait-il restreint dans l'exercice de ses privilèges s'il devait poser toutes ses questions quand le bill sera mis à l'étude au comité, une fois que le principe du bill aura été approuvé à l'étape de la deuxième lecture?

M. Régimbal: Mais les libéraux ne consentiront pas à le déférer de nouveau.

[Français]

Évidemment, si le parti libéral, qui est en face de nous, faisait preuve de toute la coopération et de la collaboration voulues pour nous donner les informations, je serais complètement de l'avis de l'honorable député qui vient de m'interrompre, mais je suis convaincu que même lorsque nous étudierons ce bill en comité, nous ne recevrons pas toutes les informations qui nous sont nécessaires pour renseigner le grand public. C'est pour cette raison que nous avons demandé, cet après-midi, de déférer ce bill à un comité de la Chambre, afin que les citoyens canadiens soient informés de la portée de la mesure législative importante que nous étudions actuellement.

Je reviens évidemment aux accusations portées par le secrétaire d'État contre l'administration pourrie de Radio-Canada, et je dis ceci: Il y a deux ans que l'honorable ministre est responsable à la Chambre de la Société Radio-Canada; il y a deux ans que nous lui posons des questions, relativement à l'admiNous avons également posé des questions sur la possibilité d'étendre le système de radiodiffusion à des centres qui n'ont pas encore le loisir de recevoir les ondes de Radio-Canada et, pendant ces deux ans, l'honorable ministre a tout simplement répondu à la Chambre: Je ne suis que le messager, le commis de Radio-Canada; je vais tout simplement faire le message à l'administration de Radio-Canada et je donnerai une réponse à la Chambre des communes.

Pendant ces deux ans, si l'honorable secrétaire d'État et ministre comptable de Radio-Canada savait qu'il y avait une mauvaise administration au sein de Radio-Canada, il lui incombait d'en informer les députés qui, eux, sont responsables des sommes d'argent qui sont dépensées, tant par Radio-Canada que par toute autre société de la Couronne.

Si, pendant les deux années, soit de 1965 à 1967, qu'elle a occupé le poste de secrétaire d'État et de ministre responsable de Radio-Canada à la Chambre, le ministre savait qu'il existait une mauvaise administration à Radio-Canada, il était de son devoir d'en informer la Chambre. C'est pour cela que, aujourd'hui, nous sommes pris par surprise par une déclaration que je qualifie de très sérieuse à l'égard d'une société de la Couronne qu'on voudrait indépendante de toute politique—on ne voudrait pas que l'ingérence politique s'infiltre au sein de Radio-Canada et je dis que l'honorable ministre a fait preuve d'irresponsabilité en lançant à la face l'administration de Radio-Canada des affirmations, des accusations aussi gratuites, au cours de ces derniers jours. A titre de Canadien français, je dis que ce n'est pas très juste envers un autre Canadien français, soit M. Alphonse Ouimet, qui dirige l'administration de Radio-Canada depuis plusieurs années et qui est à la veille de prendre sa retraite, de l'accuser de mauvaise administra-

M. Béchard: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

• (8.20 p.m.)

L'hon. M. Asselin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Béchard: Est-ce que la direction de Radio-Canada comprend uniquement des Canadiens français, puisqu'il essaie de faire porter un jugement sur un seul homme?

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je suis bien content que l'honorable secrétaire parlementaire du ministre me pose cette question. C'est justement ce que nous voulons savoir, et l'honorable ministre se refuse de préciser ses accusations depuis au moins une nistration de cette société de la Couronne. semaine. Seulement, nous voulons savoir si,